



ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE  
Huitième session  
Bonn, 2-12 juin 1998  
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Note du Secrétaire exécutif

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	3
II. BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999	3 - 16	3
A. Mandat . . . . .	3 - 4	3
B. Budget conditionnel pour les services de conférence . . . . .	5	
C. Affectation des ressources approuvées pour les activités liées au Protocole de Kyoto ("ressources prévues dans l'éventualité d'un processus post-Kyoto") . . . . .	6 - 10	4
D. Nouvelle répartition des ressources entre les programmes et les objets de dépenses . .	11 - 13	5
E. Contributions . . . . .	14 - 15	6
F. Mesures que pourrait prendre le SBI . . . . .	16	6
III. RESULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997	17 - 24	7
A. Mandat . . . . .	17	7
B. Dépenses effectivement engagées au cours de l'exercice 1996-1997 . . . . .	18	7
C. Contributions pour l'exercice 1996-1997 . . .	19 - 21	7

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
D. Le Fonds de Bonn . . . . .	22 - 23	
E. Mesures que pourrait prendre le SBI . . . . .	24	
IV. PROCEDURES FINANCIERES . . . . .	25 - 35	
A. Mandat . . . . .	25 - 27	
B. Etablissement du barème des contributions au budget de base . . . . .	28 - 34	
C. Mesures que pourrait prendre le SBI . . . . .	35	
V. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES . . . . .	36 - 37	

LISTE DES TABLEAUX

1. Budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999	11
2. Tableau des effectifs pour l'exercice biennal 1998-1999	12
3 a) Budget de base de l'exercice 1996-1997 : Etat des contributions au 28 février 1998 . . . . .	13
3 b) Liste des Parties classées en fonction de l'état de leurs contributions au budget de l'exercice biennal 1996-1997	18
4. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention-cadre : état des contributions au 31 décembre 1997 . . . . .	20
5. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au titre de la Convention-cadre : état des contributions au 31 décembre 1997 . . . . .	21
6. Modalités d'établissement du barème indicatif des contributions pour l'exercice 1998-1999 . . . . .	22

## I. INTRODUCTION

1. Outre l'introduction, la présente note comprend quatre sections. On trouvera à la Section II des informations sur le budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 et à la Section III des informations complémentaires sur les résultats financiers de l'exercice biennal 1996-1997. La Section IV est consacrée aux questions générales concernant les procédures financières et l'établissement du barème indicatif des contributions, et la Section V traite des dispositions administratives. Dans chaque section sont indiquées les mesures que l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) pourrait prendre. Le SBI voudra peut-être aussi demander au secrétariat d'établir un projet de décision récapitulant l'ensemble des conclusions relatives aux questions administratives et budgétaires, qu'il examinerait à sa neuvième session en vue d'en recommander l'adoption à la Conférence des Parties à sa quatrième session.
2. La présente note sera complétée par un document de session faisant le point sur l'état des contributions (FCCC/SBI/1998/INF.4).

## II. BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

### A. Mandat

3. A sa troisième session, la Conférence des Parties a approuvé pour les services de conférence un budget conditionnel d'un montant de 5 184 900 dollars, à ajouter au budget-programme de l'exercice biennal en cours pour le cas où l'Assemblée générale des Nations Unies déciderait de ne pas prévoir de ressources pour ces activités dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1998-1999 (voir décision 15/CP.3<sup>1</sup>, par. 3).
4. A sa troisième session, la Conférence des Parties a en outre prié le Secrétaire exécutif de faire rapport au SBI, à sa huitième session, sur la suite donnée au paragraphe 3 susmentionné et sur les ressources en personnel et les ressources financières affectées à l'exécution des tâches découlant du Protocole de Kyoto (ibid, par. 4).

### B. Budget conditionnel pour les services de conférence

5. Dans sa résolution 52/199 du 18 décembre 1997, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé d'inscrire au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies les crédits nécessaires pour financer huit semaines de services de conférence à l'intention de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires au cours de l'exercice biennal 1998-1999. En conséquence, le budget conditionnel de 5 184 900 dollars que la Conférence des Parties avait approuvé à cet effet à sa troisième session n'est plus nécessaire et les Parties n'ont pas à acquitter la fraction de ce montant, qui figure sur l'avis de mise en recouvrement des contributions, qui leur a été adressé. Si elles versent la somme en question celle-ci sera défalquée du montant de leur contribution pour 1999.

---

<sup>1</sup>Pour les décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa troisième session, voir le document FCCC/CP/1997/7/Add.1.

**C. Affectation des ressources approuvées pour les activités liées au Protocole de Kyoto ("ressources prévues dans l'éventualité d'un processus post-Kyoto")**

6. Un montant de 840 400 dollars a été inscrit au budget de base pour financer les activités liées au Protocole de Kyoto, ce qui porte à 21 345 900 dollars le montant total du budget approuvé pour l'exercice biennal. Déduction faite de 2 426 700 dollars destinés à couvrir les frais généraux et de 252 400 dollars destinés à alimenter la réserve de trésorerie, le montant total des dépenses approuvées pour l'exercice biennal 1998-1999 s'établit à 18 666 800 dollars (voir décision 15/CP.3). Le tableau 1 montre la nouvelle répartition des dépenses approuvées par programme, après affectation des ressources approuvées pour financer les activités liées au Protocole de Kyoto conformément aux propositions formulées dans les paragraphes suivants.

7. Le budget conditionnel post-Kyoto, tel qu'il avait été établi en août 1997, prévoyait un montant de 496 382 dollars pour les dépenses de personnel (ce montant devait permettre de financer un poste de la classe D-1, un poste de la classe P-3 et un poste d'agent des services généraux à compter du 1er juillet 1998) et un montant de 208 818 dollars pour financer les services de consultants, les frais de voyage et les heures supplémentaires. Les ressources nécessaires avaient été calculées en partant de l'hypothèse que la Conférence des Parties créerait, à sa troisième session, un nouveau mécanisme spécial et sur la base d'une estimation des services dont celui-ci aurait besoin. Le secrétariat ayant procédé à une réévaluation des travaux à entreprendre compte tenu des résultats effectifs de la troisième session de la Conférence des Parties, le Secrétaire exécutif propose de consacrer l'essentiel de ces ressources aux dépenses de personnel et de créer un plus grand nombre de postes supplémentaires pour l'exercice biennal. Ces postes (un poste de la classe D-1, un poste de la classe P-4, et un poste de la classe P-3 et un poste d'agent des services généraux) seraient utilisés de façon à appuyer les travaux consacrés aux méthodologies et aux mécanismes de coopération dans le cadre du programme "Science et technologie" ainsi que les activités liées à la collecte et à l'analyse des données dans le cadre du programme "Mise en oeuvre". Les travaux à entreprendre étant des travaux de fond et d'analyse, on a davantage besoin de postes d'administrateurs que de postes d'agents des services généraux.

8. La date de création des postes des classes P-4, P-3 et P-2 coïnciderait avec celle de l'entrée en vigueur du budget post-Kyoto, fixée au 1er juillet 1998. Les postes de la classe P-4 et de la classe P-2 iraient au programme "Science et technologie". Le poste de la classe P-4 viendrait renforcer les effectifs dont le secrétariat dispose pour mener à bien les travaux consacrés aux mécanismes économiques dans le cadre du sous-programme "Mise en oeuvre concertée". Le nouveau poste de la classe P-2 serait attribué au sous-programme "Direction et administration" du programme "Science et technologie", ce qui permettrait de transférer le poste de la classe P-3, actuellement affecté à ce sous-programme, au sous-programme "Méthodologies". Le secrétariat serait ainsi mieux à même de s'occuper des questions méthodologiques relatives aux puits. Le poste de la classe P-3 serait affecté au programme "Mise en oeuvre" (sous-programme "Processus de mise en oeuvre") dans le but de constituer et de tenir un jour une vaste base de données à partir des informations communiquées par les Parties.

9. Le poste de la classe D-1 serait créé le 1er janvier 1999 suivant les indications données par les organes de la Convention au sujet de la part que le secrétariat doit prendre aux nouvelles activités découlant de l'adoption du Protocole de Kyoto et une fois que l'on aurait déterminé s'il est nécessaire de renforcer les capacités de gestion. (Pour la nouvelle répartition des postes par programme, voir le tableau 2.)

10. Par suite de la réaffectation proposée, les ressources prévues dans l'éventualité d'un processus post-Kyoto seraient réparties comme suit : 684 478 dollars pour les dépenses de personnel et 20 722 dollars pour les services de consultants et les frais de voyage. Le montant total resterait le même, soit 705 200 dollars. **Ainsi, cette réaffectation n'entraînerait aucune dépense supplémentaire pour les Parties.**

**D. Nouvelle répartition des ressources entre les programmes et les objets de dépenses**

11. Le Secrétaire exécutif a constaté qu'il était nécessaire d'étoffer les effectifs du personnel affectés au sous-programme "Gestion financière et administration" du programme "Ressources, planification et coordination" (RPC). Des négociations ont été engagées avec le Département de la gestion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en vue de financer la création de postes supplémentaires au moyen des fonds versés à l'Organisation des Nations Unies au titre des frais généraux et imputés sur le budget de base de la Convention. En attendant que ces négociations aboutissent, le Secrétaire exécutif a dû allouer provisoirement au programme RPC des crédits inscrits au budget de base. La somme allouée au programme est de l'ordre de 225 000 dollars. Si un dernier ajustement s'avère nécessaire, celui-ci se fera conformément aux dispositions du paragraphe 6 des procédures financières (décision 15/CP.1) et du paragraphe 5 de la décision 15/CP.3 relative au budget-programme pour l'exercice 1998-1999, qui prévoient que le total des sommes que le Secrétaire exécutif est autorisé à transférer ne doit pas dépasser 15 % du montant des dépenses imputées sur chacune des principales lignes de crédit.

12. Etant donné qu'il faut de trois à six mois pour classer les nouveaux postes et recruter du personnel afin de les pourvoir, il n'est pas possible d'utiliser toutes les ressources destinées au financement des postes permanents en 1998. Parallèlement, du personnel temporaire a été engagé pour permettre au secrétariat de continuer de s'acquitter des fonctions qui lui ont été assignées, ce qui oblige à transférer une partie des crédits initialement prévus pour les postes permanents à la ligne de crédit correspondant au personnel temporaire autre que le personnel affecté aux réunions et aux services de consultants afin de pouvoir rémunérer les agents engagés pour une période de courte durée. A ce stade, il n'est pas possible de déterminer le montant exact des transferts à effectuer. On s'efforce actuellement d'accélérer la procédure afin que tous les postes permanents soient pourvus dans les meilleurs délais, ce qui permettrait de réduire progressivement les dépenses liées à l'emploi de personnel temporaire.

13. Le Secrétaire exécutif rendra compte à la Conférence des Parties à sa quatrième session, par l'intermédiaire du SBI à sa neuvième session, du montant des crédits effectivement réaffectés pour couvrir les dépenses liées à l'emploi de personnel temporaire et de consultants ainsi que de l'éventuel transfert au programme "Administration" de ressources inscrites au budget de base. Le Secrétaire exécutif rendra compte également au SBI à sa huitième session de l'état d'avancement des négociations qu'il mène avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies au sujet du montant des fonds pour frais généraux mis à la disposition de la Convention.

#### **E. Contributions**

14. Les procédures financières de la Convention prévoient que les contributions sont dues au 1er janvier de l'année à laquelle elles se rapportent. Au 28 février 1998, 18 Parties seulement avaient acquitté leur contribution pour 1998, soit 1,1 million de dollars ou 13 % du montant total des contributions au budget de base pour cette année. La contribution supplémentaire annuelle du Gouvernement allemand au budget de base qui se chiffre à 1,5 million de deutsche marks a également été reçue. Un rapport complet sur les contributions pour 1998 sera soumis au SBI à sa huitième session.

15. Les contributions versées en 1998 au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention-cadre et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires s'élèvent à 40 000 dollars et 90 000 dollars respectivement. Selon les estimations, on aura besoin au total de 1,8 million de dollars pour financer la participation aux sessions des organes de la Convention prévues en 1998 de toutes les Parties pouvant prétendre à ce type d'aide.

#### **F. Mesures que pourrait prendre le SBI**

16. Le SBI est invité à approuver l'utilisation des ressources prévues dans l'éventualité d'un processus post-Kyoto, proposée par le Secrétaire exécutif et exposée plus haut aux paragraphes 7 à 10 ainsi que le budget et le tableau des effectifs correspondants (voir les tableaux 1 et 2). Il est invité également à autoriser le Secrétaire exécutif à affecter des crédits inscrits au budget de base au sous-programme "Finances et administration", en attendant la conclusion des négociations portant sur la mise à disposition de la Conférence d'une part plus importante des fonds versés à l'Organisation des Nations Unies au titre des frais généraux, et à opérer, au besoin, des transferts entre la ligne de crédit correspondant aux postes permanents et celle correspondant au personnel temporaire. Ces ajustements n'entraîneront aucun dépassement du montant global approuvé pour les dépenses de personnel. En outre, le SBI voudra peut-être presser les Parties d'acquitter leurs contributions au budget de base dans les meilleurs délais et de verser rapidement des contributions volontaires aux Fonds d'affectation spéciale pour la participation et les activités complémentaires.

### III. RESULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

#### A. Mandat

17. La Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de lui soumettre à sa quatrième session, par l'intermédiaire du SBI, selon qu'il conviendrait, un rapport final sur les résultats financiers de l'exercice biennal 1996-1997, y compris des états financiers vérifiés (voir la décision 16/CP.3, par. 4).

#### B. Dépenses effectivement engagées au cours de l'exercice 1996-1997

18. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Office des Nations Unies à Genève n'avait pas encore communiqué le rapport final sur les dépenses de l'exercice 1996-1997. Celui-ci devrait être disponible vers le milieu de 1998. Il en va de même des états financiers révisés que doit fournir le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies. Un rapport sera soumis à la Conférence des Parties, à sa quatrième session, par l'intermédiaire du SBI, à sa neuvième session.

#### C. Contributions pour l'exercice 1996-1997

19. Au 28 février 1998, sur les 13,7 millions de dollars attendus à titre de contributions au budget de base de l'exercice 1996-1997, on avait reçu au total 12,9 millions de dollars, soit 94 %. Mais de nombreux versements ont été effectués tardivement. (2 319 412 dollars, soit 17 % du total des contributions exigibles, ont été reçus après le 30 septembre 1997.) Quatre-vingt Parties ont acquitté leurs contributions pour 1996 et 1997, 24 Parties ont réglé uniquement leurs contributions pour 1996 et 54 Parties n'ont versé aucune contribution pour l'exercice biennal 1996-1997.

20. En outre, au cours du même exercice biennal, 2 740 000 dollars des Etats-Unis ont été versés au Fonds d'affectation spéciale pour la participation et 2 300 000 dollars des Etats-Unis au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires à titre de contributions volontaires. (Pour l'état des contributions au budget de base, au Fonds d'affectation spéciale pour la participation et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, voir le tableau 3 a), le tableau 4 et le tableau 5, respectivement.)

21. On trouvera au tableau 3 b) la liste des Parties, classées en trois catégories, la première regroupant celles qui ont acquitté l'intégralité de leurs contributions au budget de l'exercice 1996-1997, la deuxième, celles qui ont acquitté uniquement leur contribution pour 1996 et la troisième, celles qui n'ont versé aucune contribution. Les Parties qui n'appartiennent pas à la catégorie des pays les moins avancés ni à celle des petits Etats insulaires en développement et qui auraient droit normalement à une aide financière pour participer aux réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, mais qui n'ont pas acquitté leur contribution pour 1996, ne seront pas prises en considération aux fins de l'octroi d'une aide financière au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la participation. Il en ira de même pour les Parties qui, au 1er juillet 1998, n'auront pas versé leur contribution pour 1997.

#### **D. Le Fonds de Bonn**

22. Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le Gouvernement allemand a versé sa contribution annuelle spéciale au budget de base, d'un montant total de 7 millions de deutsche mark. Cette contribution, dénommée le "Fonds de Bonn", est destinée à couvrir les dépenses consacrées aux services de conférence, à l'appui à l'information et à l'organisation d'ateliers sur la mise en oeuvre de la Convention conformément aux accords bilatéraux conclus entre le Gouvernement du pays hôte et le secrétariat. Au cours de l'exercice 1996-1997, cette contribution a été administrée dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.

23. La Conférence des Parties ayant approuvé la création d'un nouveau fonds d'affectation spéciale pour administrer cette contribution annuelle spéciale (décision 16/CP.3, par. 2), le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a constitué, à la demande du Secrétaire exécutif, un fonds d'affectation spéciale distinct, avec effet au 1er janvier 1998. Comme les autres fonds d'affectation spéciale créés en application de la Convention, ce nouveau fonds sera géré par le Secrétaire exécutif.

#### **E. Mesures que pourrait prendre le SBI**

24. Le SBI voudra peut-être prendre note des contributions reçues pour l'exercice biennal 1996-1997 au titre des diverses sources de financement et approuver la suggestion du Secrétaire exécutif de soumettre à la Conférence des Parties à sa quatrième session, par l'intermédiaire du SBI à sa neuvième session, un rapport sur les dépenses effectives de l'exercice 1996-1997, y compris des états financiers vérifiés.

### **IV. PROCEDURES FINANCIERES**

#### **A. Mandat**

25. Les procédures financières de la Convention prévoient que "les contributions versées chaque année par les Parties en fonction d'un barème indicatif, adopté par consensus par la Conférence des Parties et fondé sur le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies tel qu'il pourra être adopté périodiquement par l'Assemblée générale, ajusté de telle sorte qu'aucune Partie ne contribue pour moins de 0,01 % du total, qu'aucune contribution n'excède 25 % du total et qu'aucune contribution d'un pays en développement parmi les moins avancés n'excède 0,01 % du total" (décision 15/CP.1, annexe I, par. 7 a)).

26. A sa sixième session, le SBI "a autorisé le Secrétaire exécutif à notifier aux Parties, avant le 1er octobre 1997, les contributions au budget de base qu'elles devraient verser avant le 1er janvier 1998 compte tenu du budget recommandé à la Conférence des Parties et des ressources qui seraient nécessaires pour faire face à différentes éventualités ainsi que du barème indicatif des contributions en vigueur ..., sous réserve des ajustements qui pourraient y être apportés ultérieurement en cas de modification par l'Assemblée générale du barème des quotes-parts des Etats Membres au budget de l'Organisation des Nations Unies" (FCCC/SBI/1997/16, par. 28 a)).

27. Dans sa résolution 52/215 du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a révisé le barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 1998-2000. Le changement le plus important concerne la quote-part minimale qui a été ramenée de 0,01 % à 0,001 %.

**B. Etablissement du barème des contributions au budget de base**

28. A sa quatrième session, la Conférence des Parties devra arrêter le barème indicatif des contributions à appliquer. Pour les contributions au budget de 1998, le secrétariat a envisagé trois scénarios qui sont présentés dans le tableau 6.

29. Le scénario 1 consiste à appliquer le nouveau barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies en se contentant d'y apporter les ajustements nécessaires pour tenir compte du fait que certains Etats Membres de l'Organisation ne sont pas Parties à la Convention. Dans ce cas, la contribution minimale passerait à 0,001 %, tandis que la contribution indicative maximale serait toujours de 25 %.

30. Le scénario 2 consiste à appliquer le nouveau barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies mais en l'ajustant pour que, conformément à la procédure financière actuellement en vigueur, aucune contribution ne représente plus de 25 % du total et qu'aucune Partie n'acquiesce une contribution inférieure à 0,01 % du total.

31. Le scénario 3 consiste à appliquer le nouveau barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies mais en décidant qu'aucune contribution ne serait demandée aux Parties dont la quote-part indicative est inférieure à 0,01 %.

32. Le barème des contributions correspondant au scénario 1 est calqué sur le barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies et repose sur le principe selon lequel toutes les Parties doivent contribuer au budget de la Convention. Mais il faut bien voir que les ressources nécessaires pour suivre et administrer les contributions des différentes Parties seraient, dans certains cas, supérieures au montant des contributions exigibles. Le scénario 2 ne représente peut-être pas la meilleure solution, vu que la quote-part minimale de 0,01 % a été calculée en fonction de l'ancien barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies et ne correspond pas au nouveau barème appliqué par cette organisation.

33. Si le SBI devait recommander le scénario 3, les Parties dont la quote-part au budget de l'Organisation des Nations Unies est inférieure à 0,01 % n'auraient pas à contribuer au financement du budget de base. Cela dit, si une Partie entrant dans cette catégorie souhaitait apporter une contribution financière, elle pourrait verser une contribution volontaire à l'un ou l'autre des deux fonds d'affectation spéciale de la Convention. L'adoption du scénario 1 ou du scénario 3 obligerait à modifier les procédures financières de la Convention.

34. En cas de révision du montant indicatif de la contribution aux budgets de 1998 des Parties qui ont déjà acquitté leur contribution pour cette année,

le montant de la contribution de ces Parties au budget de 1999 sera ajusté comme il convient afin de tenir compte de la différence entre le montant révisé de la contribution au budget de 1998 et le montant effectivement versé cette année-là.

**C. Mesures que pourrait prendre le SBI**

35. A sa huitième session, le SBI est invité à recommander à la Conférence des Parties la marche à suivre pour établir le barème indicatif des contributions au budget de base et les modifications à apporter, éventuellement, aux procédures financières de la Convention, afin qu'elle prenne une décision à ce sujet à sa quatrième session.

**V. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

36. Dans sa décision 17/CP.3, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de "poursuivre ses discussions avec l'Organisation des Nations Unies au sujet des dispositions administratives à prendre pour la Convention et d'informer la Conférence des Parties, par l'intermédiaire de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre, selon qu'il conviendrait, de tout fait nouveau important".

37. Le Secrétaire exécutif rendra compte oralement au SBI, à sa huitième session, de l'état d'avancement de ses discussions avec le Département de la gestion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Tableau 1 : Budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (en milliers de dollars des Etats-Unis)  
(compte tenu de la réaffectation des ressources prévues dans l'éventualité d'un processus post-Kyoto)

	1998		1999	
	Montant approuvé par la Conférence des Parties	Montant révisé	Montant approuvé par la Conférence des Parties	Montant révisé
<b>DEPENSES</b>				
<b>I. Programmes</b>				
A. Direction exécutive et administration	621,3	621,3	642,8	642,8
B. Programme de travail :				
1. Science et technologie	2 223,1	2 338,8	2 779,4	3 181,9
2. Mise en oeuvre	2 333,6	2 392,8	2 553,0	2 674,8
3. Appui aux conférences et à l'information	1 500,1	1 500,1	1 901,2	1 901,2
4. Ressources, planification et coordination	1 599,5	1 600,0	1 807,6	1 808,1
5. Activités liées au Protocole de Kyoto	242,3	-	462,9	-
<b>Total partiel (I)</b>	<b>8 519,9</b>	<b>8 453,0</b>	<b>10 146,9</b>	<b>10 208,8</b>
<b>II. Paiements à l'Organisation des Nations Unies</b>				
Frais généraux (13 %)	1 107,6	1 098,9	1 319,1	1 327,1
<b>Total partiel (II)</b>	<b>1 107,6</b>	<b>1 098,9</b>	<b>1 319,1</b>	<b>1 327,1</b>
<b>III. Réserve de trésorerie</b>				
<b>Total partiel (III)</b>	<b>99,7</b>	<b>93,4</b>	<b>152,7</b>	<b>164,7</b>
<b>Total des dépenses (I,II,III)</b>	<b>9 727,2</b>	<b>9 645,3</b>	<b>11 618,7</b>	<b>11 700,7</b>
<b>RECETTES</b>				
Contributions du Gouvernement du pays hôte	887,6	887,6	887,6	887,6
<b>Total des recettes</b>	<b>887,6</b>	<b>887,6</b>	<b>887,6</b>	<b>887,6</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>8 839,6</b>	<b>8 757,7</b>	<b>10 731,1</b>	<b>10 813,1</b>

**Tableau 2** : Tableau des effectifs pour l'exercice biennal 1998-1999  
(compte tenu de la réaffectation des ressources prévues dans l'éventualité d'un processus post-Kyoto)

	1998		1999	
	Chiffres approuvés par la Conférence des Parties	Chiffres révisés	Chiffres approuvés par la Conférence des Parties	Chiffres révisés
<b>A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>				
Secrétaire exécutif	1	1	1	1
D-2	2	2	2	2
D-1	3,83	3,33	5	5
P-5	5,75	5,75	6	6
P-4	7,5	8	8	9
P-3	9,5	9,5	12	12
P-2	4,25	4,75	5	6
<b>Total partiel (A)</b>	<b>33,83</b>	<b>34,33</b>	<b>39</b>	<b>41</b>
<b>B. Agents des services généraux</b>				
	21	20,5	23	22
<b>Total partiel (B)</b>	<b>21</b>	<b>20,5</b>	<b>23</b>	<b>22</b>
<b>TOTAL (A , B)</b>	<b>54,83</b>	<b>54,83</b>	<b>62</b>	<b>63</b>

Tableau 3 a) : Budget de base de l'exercice 1996-1997 : Etat des contributions au 28 février 1998  
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Parties	1996			1997			Arriérés
	Contribution	Montant versé	Date du versement	Contribution	Montant versé	Date du versement	
Afrique du Sud	-	-		2 255	-		2 255
Albanie	615	711	09/06/96	751	-		655
Algérie	9 835	9 835	26/01/98	12 011	2 176	26/01/98	9 835
Allemagne	567 955	671 050	05/01/96	671 868	568 776	06/01/97	(3)
Antigua-et-Barbuda	615	726	18/01/96	751	639	06/01/97	-
Arabie saoudite	45 486	-		53 299	-		98 785
Argentine	30 119	35 621	04/09/96	35 282	-		29 780
Arménie	3 688	3 688	25/09/97	3 753	3 753	25/09/97	-
Australie	92 815	109 832	14/12/95	109 601	92 584	30/12/96	-
Autriche	54 091	64 192	12/04/96	64 559	54 458	11/02/97	-
Azerbaïdjan	7 376	-		9 008	-		16 384
Bahamas	1 229	1 484	03/02/98	1 501	-		1 246
Bahreïn	1 229	1 484	05/09/96	1 501	1 232	19/09/97	14
Bangladesh	615	-		751	-		1 365
Barbade	615	-		751	-		1 365
Belgique	40 978	48 858	22/07/97	75 069	-		67 189
Belize	615	615	12/04/97	751	751	12/04/97	-
Bénin	615	615	03/03/97	751	-		751
Bhoutan	615	615	18/02/97	751	751	18/02/97	-
Bolivie	615	615	30/01/98	751	385	30/01/98	366
Botswana	615	615	29/05/97	751	751	29/05/97	-
Brésil	102 035	102 035	12/12/97	120 110	120 110	12/12/97	-
Bulgarie	4 917	4 917	23/09/97	6 006	6 006	05/02/98	-
Burkina Faso	615	615	11/03/97	751	722	11/03/97	29
Burundi	-	-		563	-		563
Cambodge	461	-		751	-		1 212
Cameroun	615	-		751	-		1 365
Canada	194 850	230 238	08/03/96	230 462	195 074	21/03/97	-
Cap-Vert	615	-		751	-		1 365
Chili	4 917	4 917	30/09/97	6 006	6 006	30/09/97	-
Chine	46 100	54 545	19/12/95	54 800	46 341	10/12/96	14
Colombie	6 147	7 421	05/12/96	7 507	7 507	23/09/97	(1 274)
Communauté européenne	153 668	181 488	01/02/96	187 673	159 852	11/06/97	-

Parties	1996			1997			Arriérés
	Contribution	Montant versé	Date du versement	Contribution	Montant versé	Date du versement	
Comores	615	-		751	-		1 365
Congo	-	-		728	1 380	29/10/97	(652)
Costa Rica	615	-		751	-		1 365
Côte d'Ivoire	615	-		751	-		1 365
Croatie	2 305	2 305	06/11/97	6 756	-		6 756
Cuba	3 073	4 023	05/04/96	3 753	2 824	06/10/97	(21)
Danemark	44 871	53 246	13/02/96	53 299	44 924	20/01/97	-
Djibouti	615	615	11/02/97	751	751	11/02/97	-
Dominique	615	-		751	-		1 365
Egypte	4 303	5 195	23/01/96	5 255	4 363	10/11/97	-
El Salvador	461	-		751	-		1 212
Emirats arabes unis	8 759	-		14 263	-		23 022
Equateur	1 229	-		1 501	-		2 730
Erythrée	615	726	29/11/96	751	639	09/12/96	-
Espagne	148 750	148 750	02/04/97	175 661	175 661	02/04/97	-
Estonie	2 459	3 154	08/02/96	3 003	2 307	30/09/97	-
Etats-Unis d'Amérique	1 536 675	1 900 000	27/03/96	1 876 725	1 543 400	14/08/97	(30 000)
Ethiopie	615	-		751	-		1 365
Fédération de Russie	279 675	331 000	08/02/96	330 304	-		278 979
Fidji	615	761	06/02/97	751	605	10/12/97	-
Finlande	38 724	45 825	09/04/96	45 792	38 691	12/08/97	-
France	402 609	475 505	27/04/96	475 937	403 041	01/12/97	-
Gabon							
Gambie	615	-		751	-		1 365
Géorgie	7 376	8 720	12/11/97	9 008	-		7 664
Grèce	23 972	23 972	03/10/97	28 526	28 526	03/10/97	-
Grenade	615	-		751	-		1 365
Guatemala	922	922	10/11/97	1 501	1 501	10/11/97	-
Guinée	615	-		751	-		1 365
Guinée-Bissau	563	-		751	-		1 365
Guyana	615	-		751	-		1 365
Haïti	8	8	10/12/97	751	751	10/12/97	-
Honduras	563	-		751	-		1 365
Hongrie	8 605	10 389	05/04/96	10 510	8 726	06/06/97	-
Iles Cook	615	-		751	-		1 365
Iles Marshall	615	615	26/03/97	751	751	26/03/97	-

Parties	1996			1997			Arriérés
	Contribution	Montant versé	Date du versement	Contribution	Montant versé	Date du versement	
Iles Salomon	615	-		751	-		1 365
Inde	19 669	19 651	02/07/97	23 271	23 271	13/02/98	18
Indonésie	8 605	8 605	29/09/97	10 510	10 510	29/09/97	-
Iran (République islamique d')	4 712	-		34 532	-		39 244
Irlande	12 908	15 584	05/09/96	15 764	13 088	21/03/97	-
Islande	1 844	2 226	06/02/96	2 252	1 870	08/04/97	-
Israël	3 995	3 995	22/10/97	19 518	19 518	22/10/97	-
Italie	326 390	326 390	07/01/97	385 855	385 855	30/01/98	-
Jamaïque	615	615	04/06/97	751	751	04/06/97	-
Japon	969 949	1 145 441	01/12/96	1 146 304	970 812	20/11/97	-
Jordanie	615	726	07/02/96	751	639	25/06/97	-
Kazakhstan	12 293	-		15 014	-		27 307
Kenya	615	615	17/10/97	751	733	17/10/97	18
Kiribati	615	711	27/02/96	751	639	17/01/97	16
Koweït	11 679	-		14 263	-		25 942
Lesotho	615	615	03/06/97	751	1 548	03/06/97	(797)
Lettonie	4 917	6 122	27/04/96	6 006	4 801	08/04/97	-
Liban	615	-		751	-		1 365
Liechtenstein	615	726	03/01/96	751	639	03/03/97	-
Lituanie	5 532	5 532	31/01/97	6 006	6 006	31/01/97	-
Luxembourg	4 303	4 303	21/04/97	5 255	5 255	26/05/97	-
Malaisie	8 605	10 389	21/12/95	10 510	8 726	18/06/97	-
Malawi	615	600	20/02/98	751	-		766
Maldives	615	726	12/02/96	751	639	30/09/97	-
Mali	615	-		751	-		1 365
Malte	615	615	21/05/97	751	751	21/05/97	-
Maroc	1 383	1 616	19/11/96	2 252	3 176	13/03/97	(1 157)
Maurice	615	726	04/06/96	751	639	06/12/96	-
Mauritanie	615	-		751	-		1 365
Mexique	49 788	30 326	28/10/97	58 554	-		78 016
Micronésie (Etats fédérés de)	615	726	10/12/96	751	639	10/12/96	-
Monaco	615	726	20/02/96	751	639	05/02/98	-
Mongolie	615	615	22/07/97	751	732	22/07/97	19
Mozambique	615	615	22/01/98	751	751	22/01/98	-
Myanmar	615	726	22/12/95	751	639	29/01/97	-

Parties	1996			1997			Arriérés
	Contribution	Montant versé	Date du versement	Contribution	Montant versé	Date du versement	
Namibie	615	726	07/12/95	751	639	26/05/97	-
Nauru	615	615	15/10/97	751	751	15/10/97	-
Népal	615	-		751	-		1 365
Nicaragua	563	665	22/08/96	751	-		649
Niger	615	-		751	-		1 365
Nigéria	7 376	7 376	06/01/97	8 258	8 258	06/01/97	-
Nioué	359	423	27/08/96	751	686	10/07/97	-
Norvège	35 036	41 543	04/06/96	41 288	34 781	14/07/97	-
Nouvelle-Zélande	15 367	17 796	24/11/95	18 017	15 587	23/12/96	-
Oman	2 459	2 459	26/03/97	3 003	3 003	26/03/97	-
Ouganda	615	615	19/02/98	751	751	24/02/98	-
Ouzbékistan	8 605	10 204	23/08/96	10 510	8 896	02/10/97	15
Pakistan	3 688	4 458	10/09/96	4 504	-		3 734
Panama	615	615	22/08/97	751	751	22/08/97	-
Papouasie-Nouvelle Guinée	615	615	02/05/97	751	751	02/05/97	-
Paraguay	615	-		751	-		1 365
Pays-Bas	99 577	117 089	22/10/96	117 858	99 626	08/04/97	720
Pérou	3 688	3 688	21/10/97	4 504	-		4 504
Philippines	3 688	-		4 504	-		8 192
Pologne	21 513	25 046	05/07/96	24 773	21 240	07/08/97	
Portugal	17 211	17 211	28/11/97	20 269	20 269	28/11/97	-
Qatar	1 024	1 024	17/10/97	3 003	3 003	17/10/97	-
République centrafricaine	615	-		751	-		1 365
République démocratique du Congo	615	-		751	-		1 365
République démocratique populaire lao	615	726	19/07/96	751	432	21/05/97	208
République arabe syrienne	2 049	2 049	17/06/97	3 753	3 753	17/06/97	-
République de Moldova	5 532	-		6 006	-		11 538
République de Corée	51 632	51 632	31/10/96	60 806	60 806	22/09/97	-
République populaire démocratique de Corée	3 073	-		3 753	-		6 826
République tchèque	16 596	19 295	12/04/96	19 518	16 819	30/05/97	-
République-Unie de Tanzanie	256	-		751	-		1 007

Parties	1996			1997			Arriérés
	Contribution	Montant versé	Date du versement	Contribution	Montant versé	Date du versement	
Roumanie	9 220	-		11 260	-		20 480
Royaume-Uni	333 766	394 430	08/03/96	394 863	334 199	05/03/97	-
Sainte-Lucie	615	726	04/05/96	751	-		640
Saint-Kitts-et-Nevis	615	726	27/03/96	751	-		640
Saint-Marin	615	-		751	-		1 365
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	-	-		500	-		500
Samoa	615	615	31/01/97	751	731	31/01/97	20
Sénégal	615	-		751	-		1 365
Seychelles	615	615	18/11/97	751	700	18/11/97	51
Sierra Leone	615	-		751	-		1 365
Singapour	-	-		3 503	-		3 503
Slovaquie	4 917	6 122	28/12/95	6 006	4 801	12/12/96	-
Slovénie	3 586	3 586	07/01/97	5 255	-		5 255
Soudan	615	-		751	-		1 365
Sri Lanka	615	615	30/12/97	751	751	30/12/97	-
Suède	76 834	91 094	26/12/95	90 833	76 573	03/02/97	-
Suisse	76 219	89 795	26/01/96	90 083	76 507	23/04/97	-
Suriname	-	-		-	-		-
Tchad	615	-		751	-		1 365
Thaïlande	7 991	7 991	10/06/97	9 759	9 759	10/06/97	-
Togo	615	-		751	-		1 365
Trinité-et-Tobago	1 844	1 844	06/10/97	2 252	2 252	06/10/97	-
Tunisie	1 844	2 226	16/04/96	2 252	1 870	31/12/96	-
Turkménistan	1 844	1 844	07/10/97	2 252	2 252	07/10/97	-
Tuvalu	615	-		751	-		1 365
Ukraine	-	-		35 658	-		35 658
Uruguay	2 459	-		3 003	-		5 462
Vanuatu	615	-		715	-		1 330
Venezuela	21 513	25 046	08/10/97	24 773	-		21 240
Viet Nam	615	-		751	-		1 365
Yémen	359	-		751	-		1 110
Yougoslavie	-	-		634	-		634
Zambie	615	-		751	-		1 365
Zimbabwe	615	726	10/07/96	751	639	30/01/98	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 216 953</b>	<b>7 096 597</b>		<b>7 549 981</b>	<b>5 801 817</b>		<b>868 574</b>

Tableau 3 b) : Liste des Parties classées en fonction de l'état de leurs contributions au budget de l'exercice biennal 1996-1997

**Parties ayant acquitté l'intégralité de leur contribution**

Allemagne	Hongrie	Nigéria
Antigua-et-Barbuda	Iles Marshall	Nioué
Arménie	Inde	Norvège
Australie	Indonésie	Nouvelle-Zélande
Autriche	Irlande	Oman
Bahreïn	Islande	Ouganda
Belize	Israël	Ouzbékistan
Bhoutan	Italie	Panama
Botswana	Jamaïque	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Brésil	Japon	Pays-Bas
Bulgarie	Jordanie	Pologne
Burkina Faso	Kenya	Portugal
Canada	Kiribati	Qatar
Chili	Lettonie	République arabe syrienne
Chine	Lesotho	République de Corée
Colombie	Liechtenstein	République démocratique populaire lao
Communauté européenne	Lituanie	République tchèque
Congo	Luxembourg	Royaume-Uni
Cuba	Malaisie	Samoa
Danemark	Maldives	Seychelles
Djibouti	Malte	Slovaquie
Egypte	Maroc	Sri Lanka
Erythrée	Maurice	Suède
Espagne	Micronésie (Etats fédérés de)	Suisse
Estonie	Monaco	Swaziland
Etats-Unis d'Amérique	Mongolie	Thaïlande
Fidji	Mozambique	Trinité-et-Tobago
Finlande	Myanmar	Tunisie
France	Namibie	Turkménistan
Grèce	Nauru	Zimbabwe
Guatemala		
Haïti		

**Parties n'ayant pas acquitté leur contribution pour 1997**

Afrique du Sud	Croatie	Saint-Kitts-et-Nevis
Albanie	Fédération de Russie	Saint-Vincent-et- les-Grenadines
Algérie	Géorgie	Singapour
Argentine	Malawi	Slovénie
Bahamas	Mexique	Ukraine
Belgique	Nicaragua	Venezuela
Bénin	Pakistan	Yougoslavie
Bolivie	Pérou	
Burundi	Sainte-Lucie	

**Parties n'ayant pas acquitté leur contribution pour 1996 et 1997**

Arabie saoudite	Guinée-Bissau	République de Moldova
Azerbaïdjan	Guyana	République populaire
Bangladesh	Honduras	démocratique de Corée
Barbade	Iles Cook	République-Unie
Cambodge	Iles Salomon	de Tanzanie
Cameroun	Iran (République	Roumanie
Cap-Vert	islamique d')	San Marin
Comores	Kazakhstan	Sénégal
Costa Rica	Koweït	Sierra Leone
Côte d'Ivoire	Liban	Soudan
Dominique	Mali	Tchad
El Salvador	Mauritanie	Togo
Emirats arabes unis	Népal	Tuvalu
Equateur	Niger	Uruguay
Ethiopie	Paraguay	Vanuatu
Gambie	Philippines	Viet Nam
Ghana	République centrafricaine	Yémen
Grenades	République démocratique	Zambie
Guinée	du Congo	

**Tableau 4 :** Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention-cadre : état des contributions au 31 décembre 1997

	<b>Date</b>	<b>Contributions</b>
<b>1996</b>		
Norvège	22/12/95	44 762,64
Etats-Unis d'Amérique	15/01/96	64 000,00
Suisse	29/01/96	84 317,03
Danemark	13/02/96	50 000,00
Autriche	14/02/96	25 000,00
Communauté européenne	22/03/96	125 750,00
Suède	29/03/96	40 000,00
Sainte-Lucie	03/05/96	761,00
Pays-Bas	05/07/96	92 890,84
Allemagne	24/07/96	326 797,39
Irlande	15/11/96	12 000,00
Japon	20/11/96	301 776,00
Grèce	25/11/96	10 000,00
Allemagne	18/12/96	84 967,00
Irlande	24/12/96	15 962,00
<b>Total 1996</b>		<b>1 278 983,90</b>
<b>1997</b>		
Réserve de trésorerie, 1996	01/01/97	106 295,57
Italie	07/01/97	163 226,39
Allemagne	08/01/97	138 709,00
Danemark	20/01/97	65 000,00
Royaume-Uni	12/03/97	161 290,32
Suède	21/03/97	50 000,00
Canada	08/04/97	35 825,55
Irlande	13/06/97	15 634,00
Nouvelle-Zélande	06/08/97	23 709,74
Communauté européenne	07/08/97	34 114,86
Etats-Unis d'Amérique	14/08/97	375 000,00
Suède	16/09/97	25 000,00
Pays-Bas	29/09/97	78 174,50
Communauté européenne	14/10/97	83 172,41
Japon	21/11/97	103 779,00
<b>Total 1997</b>		<b>1 458 931,34</b>
<b>Total net 1996-1997</b>		<b>2 737 915,24</b>

**Tableau 5 :** Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au titre de la Convention-cadre : état des contributions au 31 décembre 1997

	<b>Date</b>	<b>Contributions</b>
<b>1996</b>		
Nouvelle-Zélande	19/12/95	21 166,34
Norvège	27/12/95	15 656,52
Etats-Unis d'Amérique	15/01/96	186 500,00
Suisse	29/01/96	115 517,10
Suède	14/03/96	16 381,00
Communauté européenne	22/03/96	94 312,50
Japon	12/06/96	4 500,00
Allemagne	19/06/96	9 000,00
Suisse	17/07/96	70 000,00
Norvège	09/10/96	7 569,72
Etats-Unis d'Amérique	08/12/96	133 000,00
<b>Total 1996</b>		<b>673 603,18</b>
<b>1997</b>		
Etats-Unis d'Amérique	01/01/97	550 000,00
Italie	15/01/97	9 000,00
Suède	03/02/97	17 559,00
Irlande	21/03/97	5 150,00
Etats-Unis d'Amérique	02/04/97	40 000,00
Japon	30/04/97	62 755,18
Canada	03/06/97	7 791,00
Japon	01/07/97	30 581,04
Japon	23/07/97	134 210,00
Japon	08/08/97	775,00
Etats-Unis d'Amérique	13/08/97	50 000,00
Etats-Unis d'Amérique	14/08/97	661 600,00
Etats-Unis d'Amérique	07/10/97	60 000,00
<b>Total 1997</b>		<b>1 629 421,22</b>
<b>Total net 1996-1997</b>		<b>2 303 024,40</b>

Tableau 6 : Modalités d'établissement du barème indicatif des contributions pour l'exercice 1998-1999

	Selon l'ancien barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies		Scénario 1 <u>a</u> /		Scénario 2 <u>b</u> /		Scénario 3 <u>c</u> /	
	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution
Afrique du Sud	0,311	27 525	0,352	31 082	0,349	30 857	0,353	31 172
Albanie	0,010	884	0,003	255	0,010	884	0,000	0
Algérie	0,154	13 656	0,112	9 878	0,111	9 807	0,112	9 907
Allemagne	8,748	773 250	9,277	820 057	9,210	814 125	9,304	822 430
Antigua et Barbuda	0,010	884	0,002	170	0,010	884	0,000	0
Arabie saoudite	0,686	60 597	0,572	50 583	0,568	50 217	0,574	50 729
Argentine	0,463	40 967	0,740	65 400	0,735	64 927	0,742	65 589
Arménie	0,048	4 267	0,026	2 299	0,026	2 283	0,026	2 306
Australie	1,429	126 315	1,417	125 265	1,407	124 359	1,421	125 628
Autriche	0,840	74 253	0,901	79 621	0,894	79 045	0,903	79 852
Azerbaïdjan	0,106	9 388	0,058	5 109	0,057	5 072	0,058	5 124
Bahamas	0,019	1 707	0,014	1 277	0,014	1 268	0,014	1 281
Bahreïn	0,019	1 707	0,017	1 533	0,017	1 522	0,017	1 537
Bangladesh	0,010	884	0,010	852	0,010	884	0,010	854
Barbade	0,010	884	0,008	681	0,010	884	0,000	0
Belgique	0,973	85 988	1,056	93 332	1,048	92 656	1,059	93 602
Belize	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Bénin	0,010	884	0,002	170	0,010	884	0,000	0
Bhoutan	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Bolivie	0,010	884	0,008	681	0,010	884	0,000	0
Botswana	0,010	884	0,010	852	0,010	884	0,010	854
Brésil	1,564	138 263	1,459	128 927	1,448	127 994	1,463	129 300

	Selon l'ancien barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies		Scénario 1 a/		Scénario 2 b/		Scénario 3 c/	
	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution
Bulgarie	0,080	7 041	0,043	3 832	0,043	3 804	0,043	3 843
Burkina Faso	0,010	884	0,002	170	0,010	884	0,000	0
Burundi	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Cambodge	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Cameroun	0,010	884	0,013	1 192	0,013	1 184	0,014	1 196
Canada	3,003	265 431	2,722	240 567	2,702	238 827	2,729	241 263
Cap-Vert	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Chili	0,077	6 828	0,109	9 623	0,108	9 553	0,109	9 651
Chine	0,710	62 731	0,868	76 726	0,862	76 171	0,871	76 948
Chypre	0,029	2 560	0,033	2 895	0,033	2 874	0,033	2 904
Colombie	0,097	8 535	0,104	9 197	0,103	9 130	0,104	9 224
Communauté européenne	2,500	220 988	2,500	220 988	2,500	220 988	2,500	220 988
Comores	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Congo	0,010	884	0,003	255	0,010	884	0,000	0
Costa Rica	0,010	884	0,016	1 448	0,016	1 437	0,016	1 452
Côte d'Ivoire	0,010	884	0,012	1 022	0,011	1 014	0,012	1 025
Croatie	0,087	7 681	0,054	4 769	0,054	4 734	0,054	4 783
Cuba	0,051	4 481	0,038	3 321	0,037	3 297	0,038	3 331
Danemark	0,693	61 237	0,662	58 503	0,657	58 079	0,664	58 672
Djibouti	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Dominique	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Egypte	0,077	6 828	0,066	5 876	0,066	5 833	0,067	5 893
El Salvador	0,010	884	0,012	1 022	0,011	1 014	0,012	1 025
Emirats arabes unis	0,183	16 216	0,171	15 073	0,169	14 964	0,171	15 116

	Selon l'ancien barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies		Scénario 1 a/		Scénario 2 b/		Scénario 3 c/	
	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution
Equateur	0,019	1 707	0,021	1 873	0,021	1 860	0,021	1 879
Erythrée	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Espagne	2,298	203 128	2,477	218 937	2,459	217 354	2,484	219 571
Estonie	0,041	3 627	0,022	1 959	0,022	1 944	0,022	1 964
Etats-Unis d'Amérique	25,000	2 209 875	25,000	2 209 875	25,000	2 209 875	25,000	2 209 875
Ethiopie	0,010	884	0,007	596	0,010	884	0,000	0
Fédération de Russie	4,123	364 435	2,768	244 655	2,748	242 885	2,776	245 363
Fidji	0,010	884	0,004	341	0,010	884	0,000	0
Finlande	0,596	52 702	0,518	45 814	0,515	45 483	0,520	45 947
France	6,199	547 932	6,256	553 006	6,211	549 006	6,274	554 607
Gambie	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Géorgie	0,106	9 388	0,056	4 939	0,055	4 903	0,056	4 953
Ghana	0,010	884	0,010	852	0,010	884	0,010	854
Grèce	0,367	32 432	0,355	31 338	0,352	31 111	0,356	31 428
Grenade	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Guatemala	0,019	1 707	0,018	1 618	0,018	1 606	0,018	1 623
Guinée	0,010	884	0,003	255	0,010	884	0,000	0
Guinée-Bissau	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Guyana	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Haïti	0,010	884	0,002	170	0,010	884	0,000	0
Honduras	0,010	884	0,004	341	0,010	884	0,000	0
Hongrie	0,135	11 949	0,115	10 134	0,114	10 060	0,115	10 163
Iles Cook	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Iles Marshall	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0

	Selon l'ancien barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies		Scénario 1 <u>a</u> /		Scénario 2 <u>b</u> /		Scénario 3 <u>c</u> /	
	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution
Iles Salomon	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Inde	0,299	26 458	0,294	25 973	0,292	25 785	0,295	26 048
Indonésie	0,135	11 949	0,167	14 732	0,165	14 625	0,167	14 775
Iran (République islamique d')	0,434	38 406	0,292	25 802	0,290	25 616	0,293	25 877
Irlande	0,203	17 923	0,215	18 990	0,213	18 853	0,215	19 045
Islande	0,029	2 560	0,031	2 725	0,031	2 705	0,031	2 733
Israël	0,258	22 831	0,317	28 016	0,315	27 814	0,318	28 098
Italie	5,069	448 076	5,196	459 334	5,159	456 011	5,211	460 664
Jamaïque	0,010	884	0,006	511	0,010	884	0,000	0
Japon	15,110	1 335 692	17,322	1 531 199	17,197	1 520 122	17,372	1 535 630
Jordanie	0,010	884	0,008	681	0,010	884	0,000	0
Kazakhstan	0,183	16 216	0,119	10 559	0,119	10 483	0,120	10 590
Kenya	0,010	884	0,007	596	0,010	884	0,000	0
Kiribati	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Koweït	0,183	16 216	0,148	13 114	0,147	13 019	0,149	13 152
Lesotho	0,010	884	0,002	170	0,010	884	0,000	0
Lettonie	0,080	7 041	0,044	3 917	0,044	3 889	0,044	3 929
Liban	0,010	884	0,015	1 363	0,015	1 353	0,015	1 366
Liechtenstein	0,010	884	0,005	426	0,010	884	0,000	0
Lituanie	0,077	6 828	0,043	3 832	0,043	3 804	0,043	3 843
Luxembourg	0,068	5 974	0,064	5 620	0,063	5 580	0,064	5 637
Malaisie	0,135	11 949	0,162	14 306	0,161	14 203	0,162	14 348
Malawi	0,010	884	0,002	170	0,010	884	0,000	0
Maldives	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0

	Selon l'ancien barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies		Scénario 1 a/		Scénario 2 b/		Scénario 3 c/	
	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution
Mali	0,010	884	0,003	255	0,010	884	0,000	0
Malte	0,010	884	0,013	1 192	0,013	1 184	0,014	1 196
Maroc	0,029	2 560	0,039	3 491	0,039	3 466	0,040	3 502
Maurice	0,010	884	0,009	766	0,010	884	0,000	0
Mauritanie	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Mexique	0,760	67 211	0,907	80 132	0,900	79 553	0,909	80 364
Micronésie (Etats fédérés de)	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Monaco	0,010	884	0,003	255	0,010	884	0,000	0
Mongolie	0,010	884	0,002	170	0,010	884	0,000	0
Mozambique	0,010	884	0,002	170	0,010	884	0,000	0
Myanmar	0,010	884	0,009	766	0,010	884	0,000	0
Namibie	0,010	884	0,007	596	0,010	884	0,000	0
Nauru	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Népal	0,010	884	0,004	341	0,010	884	0,000	0
Nicaragua	0,010	884	0,002	170	0,010	884	0,000	0
Niger	0,010	884	0,002	170	0,010	884	0,000	0
Nigéria	0,106	9 388	0,067	5 961	0,067	5 918	0,068	5 978
Nioué	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Norvège	0,541	47 795	0,583	51 520	0,579	51 147	0,585	51 669
Nouvelle-Zélande	0,232	20 483	0,213	18 820	0,211	18 683	0,214	18 874
Oman	0,039	3 414	0,048	4 258	0,048	4 227	0,048	4 270
Ouganda	0,010	884	0,004	341	0,010	884	0,000	0
Ouzbékistan	0,126	11 095	0,074	6 557	0,074	6 510	0,074	6 576
Pakistan	0,058	5 121	0,058	5 109	0,057	5 072	0,058	5 124

	Selon l'ancien barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies		Scénario 1 a/		Scénario 2 b/		Scénario 3 c/	
	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution
Panama	0,010	884	0,015	1 363	0,015	1 353	0,015	1 366
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,010	884	0,007	596	0,010	884	0,000	0
Paraguay	0,010	884	0,013	1 192	0,013	1 184	0,014	1 196
Pays-Bas	1,533	135 490	1,560	137 868	1,548	136 871	1,564	138 267
Pérou	0,058	5 121	0,082	7 238	0,081	7 186	0,082	7 259
Philippines	0,058	5 121	0,074	6 557	0,074	6 510	0,074	6 576
Pologne	0,319	28 165	0,242	21 374	0,240	21 220	0,243	21 436
Portugal	0,266	23 471	0,355	31 338	0,352	31 111	0,356	31 428
Qatar	0,039	3 414	0,032	2 810	0,032	2 790	0,032	2 818
République arabe syrienne	0,048	4 267	0,060	5 280	0,059	5 242	0,060	5 295
République centrafricaine	0,010	884	0,002	170	0,010	884	0,000	0
République de Corée	0,789	69 772	0,920	81 324	0,913	80 736	0,923	81 560
République de Moldova	0,077	6 828	0,041	3 662	0,041	3 635	0,042	3 672
République démocratique du Congo	0,010	884	0,008	681	0,010	884	0,000	0
République démocratique populaire lao	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
République populaire démocratique de Corée	0,048	4 267	0,030	2 640	0,030	2 621	0,030	2 647
République tchèque	0,251	22 190	0,163	14 391	0,162	14 287	0,163	14 433
République-Unie de Tanzanie	0,010	884	0,004	341	0,010	884	0,000	0
Roumanie	0,145	12 802	0,098	8 686	0,098	8 623	0,099	8 711
Royaume-Uni	5,132	453 623	4,890	432 254	4,855	429 127	4,904	433 505
Sainte-Lucie	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Saint-Kitts-et-Nevis	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Saint-Marin	0,010	884	0,002	170	0,010	884	0,000	0
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0

	Selon l'ancien barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies		Scénario 1 a/		Scénario 2 b/		Scénario 3 c/	
	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution
Samoa	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Sénégal	0,010	884	0,006	511	0,010	884	0,000	0
Seychelles	0,010	884	0,002	170	0,010	884	0,000	0
Sierra Leone	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Singapour	0,135	11 949	0,161	14 221	0,160	14 118	0,161	14 262
Slovaquie	0,080	7 041	0,051	4 513	0,051	4 481	0,051	4 526
Slovénie	0,068	5 974	0,058	5 109	0,057	5 072	0,058	5 124
Soudan	0,010	884	0,009	766	0,010	884	0,000	0
Sri Lanka	0,010	884	0,013	1 107	0,012	1 099	0,013	1 110
Suède	1,185	104 764	1,059	93 587	1,051	92 910	1,062	93 858
Suisse	1,168	103 271	1,170	103 465	1,162	102 717	1,174	103 765
Suriname	0,010	884	0,004	341	0,010	884	0,000	0
Swaziland	0,010	884	0,002	170	0,010	884	0,000	0
Tchad	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Thaïlande	0,126	11 095	0,152	13 455	0,151	13 357	0,153	13 494
Togo	0,010	884	0,002	170	0,010	884	0,000	0
Trinité-et-Tobago	0,031	2 774	0,017	1 533	0,017	1 522	0,017	1 537
Tunisie	0,029	2 560	0,027	2 384	0,027	2 367	0,027	2 391
Turkménistan	0,031	2 774	0,014	1 277	0,014	1 268	0,014	1 281
Tuvalu	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Ukraine	1,052	93 029	0,653	57 736	0,648	57 318	0,655	57 903
Uruguay	0,039	3 414	0,047	4 173	0,047	4 142	0,047	4 185
Vanuatu	0,010	884	0,001	88	0,010	884	0,000	0
Venezuela	0,319	28 165	0,226	20 012	0,225	19 867	0,227	20 070

	Selon l'ancien barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies		Scénario 1 <u>a/</u>		Scénario 2 <u>b/</u>		Scénario 3 <u>c/</u>	
	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution	Quote-part	Contribution
Viet Nam	0,010	884	0,010	852	0,010	884	0,010	854
Yémen	0,010	884	0,010	852	0,010	884	0,010	854
Yougoslavie	0,099	8 748	0,058	5 109	0,057	5 072	0,058	5 124
Zambie	0,010	884	0,003	255	0,010	884	0,000	0
Zimbabwe	0,010	884	0,009	766	0,010	884	0,000	0
<b>TOTAL</b>	100,000	8 839 500	100,000	8 839 500	100,000	8 839 500	100,000	8 839 500

a/ Application du nouveau barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies. (Contribution minimale : 0,001 %, contribution maximale : 25 %.)

b/ Application du nouveau barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies mais, dans ce scénario, la contribution minimale reste de 0,01 % et la contribution maximale de 25 %.

c/ Application du nouveau barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies mais, dans ce scénario, aucune contribution n'est demandée aux Parties dont la quote-part est inférieure à 0,01 %.

-----